

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 18 mars 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

**Délibération n° 2022-47****Objet de la délibération : Délibération relative à l'appel à projet Région Sud 2022 dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2021-2027 : mesure 8.3.1 défense de la forêt contre les incendies – programme de travaux 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

**Absents excusés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

**Secrétaire de Séance :** Madame Nicole RULLAN

Monsieur Ollivier ARTUPHEL expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire ;

VU les statuts de l'Agglomération Provence Verte, notamment ses compétences en matière de forêt et plus spécifiquement sa compétence en matière de la lutte contre les incendies ;

CONSIDERANT les deux PIDAF en vigueur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (le PIDAF du Pays Brignolais et le PIDAF Sainte Baume Mont Aurélien), documents contractuels et pluriannuels issus d'une volonté intercommunale qui a pour objectif la protection et l'aménagement des forêts contre l'incendie ;

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la continuité dans la lutte contre les incendies de forêt, un nouveau programme de travaux sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte doit être déposé auprès du guichet unique de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var dans le cadre de la mesure 8.3.1 du programme de développement Rural de la Région SUD PACA relative à la défense de la forêt contre l'incendie ;

*Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-47 du Bureau communautaire du 18 mars 2022*

*Page 1 sur 3*

CONSIDERANT que les travaux concernés peuvent être subventionnés jusqu'à 80 % dans le cadre de la mesure 8.3.1 du programme de développement Rural de la Région SUD PACA relative à la défense de la forêt contre l'incendie ;

CONSIDERANT le programme 2022 de travaux envisagés sur les ouvrages de DFCI et présenté lors des comités de massifs pilotés par le Département du Var :

Massif Centre-Sud – 20 janvier 2022 :

- Mise aux normes de la ZAE (zone d'appui élémentaire) des ouvrages identifiés T59 et T60, Les Ribas et L'oratoire, commune de SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE.
- Mise aux normes de la ZAE de l'ouvrage identifié T88 Limbaud, Commune de ROCBARON.
- Création de la ZAE et de la bande de roulement de l'ouvrage identifié M134 Saint Christophe, communes de VINS et de BRIGNOLES.

Massif Nord-Ouest – 25 janvier 2022 :

- Création de la ZAE et de la bande de roulement de l'ouvrage identifié N85 Collorgues, commune de COTIGNAC.
- Mise aux normes de la ZAE de l'ouvrage identifié N111 Canebière, Communes de CORRENS et MONTFORT sur ARGENS.
- Mise aux normes de la bande de roulement de l'ouvrage identifié N86 - N714 Margui et Saint Andrieux, Communes de CORRENS et CHATEAUVERT.
- Création de la ZAE et de la bande de roulement de l'ouvrage identifié O10 Château Renard, communes du VAL et de BRAS.
- Création du glacis, du gabarit et de la bande de roulement de l'ouvrage identifié R47 La Santé, commune de POURRIERES.
- Mise aux normes de la ZAE de l'ouvrage identifié R16 Arboretum, Communes de POURCIEUX et POURRIERES.
- Création de du glacis, du gabarit et de la bande de roulement des ouvrages identifiés R34, R38 Beauvillard, commune d'OLLIERES.

Massif Sud - Ouest – 28 janvier 2022 :

- Création de la ZAE et de la bande de roulement des ouvrages identifiés S62 et S68 L'Auélienne, communes de POURCIEUX et SAINT MAXIMIN.
- Création du glacis, du gabarit et de la bande de roulement de l'ouvrage identifié S89, La Coutronne, commune du PLAN D'AUPS.
- Mise aux normes du glacis, du gabarit et de la bande de roulement de l'ouvrage identifié U16, Taillade « La Croix », commune de MAZAUGUES.
- Création de la ZAE et de la bande de roulement des ouvrages identifiés S22 Monsieur AUBERT, communes de TOURVES et ROUGIERS.
- Mise aux normes du glacis, du gabarit et de la bande de roulement de l'ouvrage identifié M30, Pachoquin, commune de MEOUNES LES MONTRIEUX.
- Mise aux normes de la bande de roulement de l'ouvrage identifié S6, Cambaret, commune de BRIGNOLES ET GAREOULT.

Massif Nord et Nord Est - 3 février 2022 :

- Mise aux normes de la ZAE, du glacis, du gabarit et de la bande de roulement de l'ouvrage identifié N715, Plan Peyregous, commune d'ENTRECASTEAUX.

Au total les travaux proposés concernent 139.95 ha de pare feu, 29.90 km de piste, ainsi que des travaux connexes sur les citernes et la signalétique (49 unités).

CONSIDERANT le montant total des travaux estimé à 555 823,28 € HT.

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses                                     | Montant (HT)        | Recettes                 | %           | Montant (HT)        |
|--|---------------------|--------------------------|-------------|---------------------|
| Montant total des travaux + maîtrise d'œuvre | 555 823,28 €        | Etat / UE                | 80%         | 444 658,62 €        |
| Appel à projets 8.3                          |                     | Conseil Régional/UE      |             |                     |
| DFCI 2022                                    |                     | Conseil Départemental/UE |             |                     |
|  |                     | Autofinancement          | 20%         | 111 164,66 €        |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>555 823,28 €</b> | <b>TOTAL</b>             | <b>100%</b> | <b>555 823,28 €</b> |

CONSIDERANT que dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) il est demandé de mettre en œuvre des servitudes de passage et d'aménagement avec les propriétaires privés afin de pérenniser les ouvrages de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI). Il sera déposé en parallèle de ce programme de travaux une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour les projets correspondant à la programmation 2022 visée ci-dessus.

A la demande et en accord avec l'interservices DFCI, la piste identifiée R29, Les Selves, située sur la commune d'OLLIERES, ouvrage stratégique pour la lutte contre l'incendie sera ajoutée à cette programmation ;

**Il est demandé au Bureau Communautaire :**

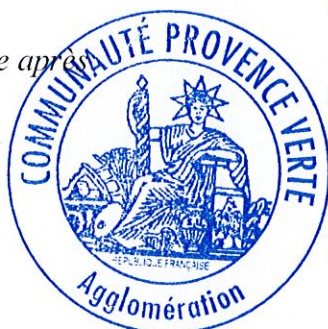
- de prendre une délibération de principe afin de solliciter en 2022 une aide financière via le dispositif 8.3.1 du programme de Développement Rural de la Région SUD PACA,
- de valider le plan de financement,
- de s'engager à apporter son autofinancement correspondant à 20 % du montant du projet,
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce projet.

**Les crédits seront inscrits au Budget principal 2022 de la Communauté d'agglomération.**

**Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 mars 2022

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND